

PARCOURS 1

Environ 5 kilomètres

Du parking de la Salle Polyvalente de TRESSIN

Laisser la Salle Polyvalente derrière soi et prendre la rue du Petit Marais à droite
Au bout de la rue, prendre à droite la rue du Maréchal Leclerc
Juste avant le passage à niveau, tourner à droite, rue du Bois
Après le pont sur la Marque, chemin de terre à gauche, avant la déchetterie
Franchir le passage à niveau
Une centaine de mètres au-delà, prendre le premier chemin de terre à droite
Ce chemin, d'abord rectiligne, fait un virage sur la droite, puis sur la gauche

Au bout de ce chemin, on débouche sur une route.
Prendre le trottoir qui longe cette route.
Franchir le passage à niveau et continuer environ 300 mètres

Vous êtes à Chéreng.
Prendre à droite la rue de Willems. Continuer jusqu'au croisement avec la rue de Tressin.
Prendre à droite la rue de Tressin
Continuer un peu au-delà du panneau de sortie de Chéreng.
A gauche de la route, entrée du GR (chemin de Grande Randonnée marqué des barres blanc-rouge)

A la fin de ce chemin, à la barrière*, continuer tout droit au croisement.
Vous rencontrez un étroit chemin de briques qui longe les jardins familiaux.
Le suivre vers la droite.

Autre possibilité qui rajoute quelques minutes au parcours

Au lieu de continuer tout droit après la barrière*, prendre à gauche un petit chemin marqué par des plots. Le suivre jusqu'à la route.
Prendre la route vers la droite. On passe devant le Château (Maison des Chasseurs)
Continuer cette route jusqu'au stop. On arrive sur la Route Nationale qu'on prend vers la droite.
Juste après le Pont sur la Marque, prendre le chemin à droite. Le laisser très vite pour continuer sur le petit chemin de briques

Continuer jusqu'au bout le chemin de briques.

Arrivés à la route, prendre à gauche, puis à droite, rue du Tuquet.

Vous êtes arrivés.

PARCOURS 2

Environ 7 kilomètres 500

Du parking de la Salle Polyvalente de TRESSIN

En sortant de la salle, se diriger vers la mairie, et l'atelier communal, rue du stade.

Tourner à droite, rue de l'église.

Face à l'église, traverser la rue et prendre la rue Pierre Brabant vers la gauche, puis première rue à droite, rue Rosa Parks.

Suivre cette rue sur le trottoir de gauche, jusqu'au square Nelson Mendela. Prendre le chemin à gauche et le suivre jusqu'à la route (rue du Moulin).

Arrivés à la route, la prendre vers la gauche et franchir le passage à niveau tout proche.

Prendre le chemin de terre qui longe la voie ferrée (*risque de boue en cet endroit*).

Au bout du chemin, prendre la route à droite, franchir le passage à niveau, et traverser la route (rue Colbert à Villeneuve d'Ascq).

Prendre à gauche le Chemin de la Ferme du Roch.

Continuer tout droit sur ce chemin (ne pas aller sur les chemins que vous rencontrerez sur la gauche puis sur la droite).

Autre possibilité qui raccourcit le trajet :

Sur le Chemin de la Ferme du Roch, après avoir vu sur la droite un petit oratoire, et en vue du Tertre des Massacrés, vous pouvez prendre un chemin champêtre à droite (un peu de boue) . Après environ 1 km, vous voyez un chemin à gauche signalé par un poteau, direction Le Lac du Héron et Forest sur Marque. Vous l'empruntez et il se poursuit plus loin par un chemin empierré. Un autre poteau vous indique la direction Forest sur Marque que vous suivez jusqu'à la route D952. **

Vous arrivez rue Kléber. Ne pas franchir le passage à niveau, et se diriger vers la droite.

Au carrefour suivant, prendre la rue Masséna vers la droite.

Vous arrivez à un grand carrefour.

Prendre à droite l'Avenue de Brigode. Au bout de la rue, vous arrivez à proximité d'une cabine électrique. A la fourche, prendre le chemin de droite, large chemin de terre. Au bout de ce chemin, vous arrivez à une barrière en bois.

Prendre à droite.

Vous laisserez successivement un chemin à gauche et un petit chemin à droite.

Continuer toujours tout droit et ne pas entrer dans le site du Héron et laisser aussi le petit pont de bois.

**Vous arrivez à la route. (D 952 entre Villeneuve d'Ascq et Forest)

La prendre à gauche sur le trottoir. On franchit la Marque.

Au carrefour suivant, vous voyez rue de l'Eveillé (Forest sur Marque). Vous traversez la route au passage piéton. Prenez la petite rue en face.

Vous allez suivre la Marque jusqu'à la route.

Vous arrivez à Tressin.

Traverser la route. Vous retrouvez la Marque que vous suivez jusqu'au passage à niveau.

Traverser le passage à niveau.

Très vite, vous arrivez à la route que vous prenez à droite.

La route (rue du Bois) traverse la Marque.

Vous arrivez à la rue du Maréchal Leclerc que vous prenez vers la gauche. La continuer jusqu'à la rue du Petit Marais (avant l'église) que vous trouvez sur la gauche.

Au bout de la rue, vous êtes arrivés.

PARCOURS 3

Environ 11 kilomètres

Ce parcours démarre avec le trajet du parcours 2, puis se greffe sur le parcours 1

Du parking de la Salle Polyvalente de TRESSIN

En sortant de la salle, se diriger vers la mairie, et l'atelier communal, rue du stade.

Tourner à droite, rue de l'église.

Face à l'église, traverser la rue et prendre la rue Pierre Brabant vers la gauche, puis première rue à droite, rue Rosa Parks.

Suivre cette rue sur le trottoir de gauche, jusqu'au square Nelson Mandela.

Prendre le chemin à gauche et le suivre jusqu'à la route (rue du Moulin).

Arrivés à la route, la prendre vers la gauche et franchir le passage à niveau tout proche.

Prendre le chemin de terre qui longe la voie ferrée (*risque de boue en cet endroit*).

Au bout du chemin, prendre la route à droite, franchir le passage à niveau, et traverser la route (rue Colbert à Villeneuve d'Ascq).

Prendre à gauche le Chemin de la Ferme du Roch.

Continuer tout droit sur ce chemin (ne pas aller sur les chemins que vous rencontrerez sur la gauche puis sur la droite).

Autre possibilité qui raccourcit le trajet :

Sur le Chemin de la Ferme du Roch, après avoir vu sur la droite un petit oratoire, et en vue du Tertre des Massacrés, vous pouvez prendre un chemin champêtre à droite (un peu de boue).

Après environ 1 km, vous voyez un chemin à gauche signalé par un poteau, direction Le Lac du Héron et Forest sur Marque. Vous l'empruntez et il se poursuit plus loin par un chemin empierré. Un autre poteau vous indique la direction Forest sur Marque que vous suivez jusqu'à la route D952. **

Vous arrivez rue Kléber. Ne pas franchir le passage à niveau, et se diriger vers la droite.

Au carrefour suivant, prendre la rue Masséna vers la droite.

Vous arrivez à un grand carrefour.

Prendre à droite l'Avenue de Brigode. Au bout de la rue, vous arrivez à proximité d'une cabine électrique. A la fourche, prendre le chemin de droite, large chemin de terre. Au bout de ce chemin, vous arrivez à une barrière en bois.

Prendre à droite.

Vous laisserez successivement un chemin à gauche et un petit chemin à droite.

Continuer toujours tout droit et ne pas entrer dans le site du Héron et laisser aussi le petit pont de bois.

**Vous arrivez à la route. (D 952 entre Villeneuve d'Ascq et Forest)

La prendre à gauche sur le trottoir. On franchit la Marque.

Au carrefour suivant, vous voyez rue de l'Eveillé (Forest sur Marque). Vous traversez la route au passage piéton. Prenez la petite rue en face.

Vous allez suivre la Marque jusqu'à la route

(suite page suivante)

(Suite du parcours 3)

Vous arrivez à Tressin.

Traverser la route. Vous retrouvez la Marque que vous suivez

Une centaine de mètres **avant** le passage à niveau, prenez le chemin de terre à gauche.

(Vous vous retrouvez sur le parcours 1)

Ce chemin, d'abord rectiligne, fait un virage sur la droite, puis sur la gauche

Au bout de ce chemin, on débouche sur une route.

Prendre le trottoir qui longe cette route à droite.

Franchir le passage à niveau et continuer environ 300 mètres

Vous êtes à Chéreng.

Prendre à droite la rue de Willems.

Continuer jusqu'au croisement avec la rue de Tressin.

Prendre à droite la rue de Tressin

Continuer un peu au-delà du panneau de sortie de Chéreng.

A gauche de la route, entrée du GR (chemin de Grande Randonnée marqué des barres blanc-rouge)

A la fin de ce chemin, à la barrière*, continuer tout droit au croisement.

Vous rencontrez un étroit chemin de briques qui longe les jardins familiaux.

Le suivre vers la droite.

Autre possibilité qui rajoute quelques minutes au parcours

Au lieu de continuer tout droit après la barrière*, prendre à gauche un petit chemin marqué par des plots. Le suivre jusqu'à la route.

Prendre la route vers la droite. On passe devant le Château (Maison des Chasseurs)

Continuer cette route jusqu'au stop. On arrive sur la Route Nationale qu'on prend vers la droite.

Juste après le Pont sur la Marque, prendre le chemin à droite. Le laisser très vite pour continuer sur le petit chemin de briques

Continuer jusqu'au bout le chemin de briques.

Arrivés à la route, prendre à gauche, puis à droite, rue du Tuquet.

Vous êtes arrivés.

PARCOURS 4

Environ 4 kilomètres

Départ du parking de la Salle Polyvalente de TRESSIN

Prendre la rue du Tuquet, à gauche en sortant de la Salle.
Au bout de la rue, laisser à droite la rue de l'église.
Continuer vers la gauche et prendre le chemin qui traverse les jardins.
Traverser la grand route.

En face, suivre le chemin qui longe la Marque
Après avoir franchi le pont, continuer à droite.
Suivre la Marque. On est sur le GR balisé en rouge et blanc.
Après un autre pont, prendre à gauche.
Au carrefour suivant, quitter le GR et prendre à gauche.
Continuer à suivre la Marque.

A la hauteur de l'autoroute, prendre à droite vers **Anstaing**.
Puis à gauche, rue Paul Lafargue.

On traverse des rails et on prend à droite.
On longe l'autoroute.
Puis, chemin de terre à droite.
On entre dans le bourg d'**Anstaing**

Nous sommes à la ½ de la randonnée

Continuer à droite, vers les maisons, puis vers l'église.
On arrive sur la jolie place du village.
Se diriger vers l'école.
Au panneau « Mairie », ne pas suivre cette direction, mais prendre tout droit un chemin bitumé.

Longer la voie ferrée. On voit le panneau SNCF indiquant « Tressin 500 m ».
Peu après, traverser la voie ferrée. (portillon) et aller vers la droite.
On longe un jardin à droite.
Rue Delinselle, puis rue Angelin Steclebout.
Laisser la rue à droite.
Au carrefour, prendre à gauche, puis tout de suite, chemin à droite en cendrée.
Suivre le chemin vers la droite jusqu'au bitume (lotissement sur la droite).
On arrive à la grand route.
La traverser prudemment. Après quelques pas vers la gauche, on retrouve à droite le chemin qui ramène au parking.